

**Le Président**

**ARRETE PORTANT DECISION DE REITERATION DE LA GARANTIE DE 44 LIGNES DE  
PRET SUITE AU REAMENAGEMENT DE LA DETTE CONTRACTEE PAR LA SOCIÉTÉ  
COOPÉRATIVE HABITAT DE L'ILL (Société Coopérative Habitation Loyer Modéré) AUPRES  
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article premier,

VU l'arrêté préfectoral du préfet du Bas-Rhin du 15 mai 2018 relatif aux compétences exercées par l'Eurométropole de Strasbourg

VU l'arrêté de délégation de pouvoir et signature du président de l'Eurométropole de Strasbourg pris en date du 3 avril 2020 et en application de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales donnant délégation à madame Caroline BARRIERE, vice-présidente,

VU la délibération du Conseil CU du 20 mars 2009 concernant les modalités financières des aides à la pierre au titre du Plan de Cohésion Sociale ;

VU la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 26 juin 2015 concernant l'extension des garanties d'emprunts accordées par l'Eurométropole de Strasbourg aux opérations de logement social .

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 5111-4 et L 5215-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les cinq tableaux joints en annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées », entre la Société Coopérative Habitat de l'ILL (Société Coopérative Habitation Loyer Modéré), ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

CB

## Considérant

La Société Coopérative Habitat de l'III (Société Coopérative Habitation Loyer Modéré) souhaite réaliser le réaménagement de son encours sur un ensemble de prêts à des conditions plus favorables.

Afin de dégager de nouvelles marges financières, une partie de l'encours fera l'objet d'un changement de périodicité, une seconde partie passera d'un taux indexé sur le Livret A à un taux fixe sur des durées allant de 15 à 30 ans et une dernière partie bénéficiera d'une baisse de la marge.

En effet, la dette des bailleurs sociaux est principalement indexée sur le Livret A et si la baisse a été profitable ces dernières années, il apparaît certain que toute hausse future aura un impact très important sur l'équilibre des opérations à venir.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations- propose aux bailleurs sociaux de transformer une partie de sa dette à taux fixe dans la limite de 20 % du montant total réaménagé.

Ainsi, la Société Coopérative Habitat de l'III a contracté un réaménagement de dette pour 57 prêts pour un capital restant dû de 25 650 422,02 € dont 44 contrats de prêts sont garantis par l'Eurométropole de Strasbourg via 9 avenants pour un capital restant dû de 18 709 613,05 € et dont les taux d'intérêt sont indexés sur le Livret A + marge de -0,7 % à +0.60% et permettent les fins suivantes :

- la renégociation du taux intérêt initial basé sur le taux du Livret A vers un taux fixe et le changement des conditions de remboursement anticipé passant d'intérêt forfaitaire 6 mois à intérêt actuariel OAT (J-40) pour 8 contrats de prêts pour un capital restant dû de 3 082 264,19 € décliné par l'avenant N° 102938 joint en annexe ;

- le changement de périodicité passant d'annuelle à trimestrielle et le changement des conditions de remboursement anticipé passant d'intérêt forfaitaire 6 mois à intérêt actuariel SWAP (J-40) pour 36 contrats de prêts pour un capital restant dû de 15 627 348,86 € décliné par les avenants N° 102941, N° 102942, N° 102943, N° 102944, N° 102946, N° 102947, N° 102948, N° 102951 joints en annexe ;

La Direction des finances ne soulève pas d'objection à ce que l'Eurométropole de Strasbourg accorde sa garantie sur le réaménagement sollicité par la Société Coopérative Habitat de l'III auprès de la Banque des Territoires - Caisse des dépôts et consignations, car l'engagement en terme de volume reste le même (les encours des prêts mentionnés dans les avenants correspondent aux montants des encours de suivi de prêts garantis par la collectivité).

La Société Coopérative Habitat de l'III a sollicité la Banque des Territoires - Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la présente délibération, initialement garantis par l'Eurométropole de Strasbourg.

CB

L'Eurométropole de Strasbourg est sollicitée en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite (desdites) lignes de prêts réaménagé(s).

Arrête

### **Article 1<sup>er</sup> : Réitération de la Garantie**

L'Eurométropole de Strasbourg réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

### **Article 2 : Conditions de la Garantie**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **Article 3 : Engagement de la Collectivité :**

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en

CB

couvrir les charges ;

Le Président s'engage à informer, sans délai et par tout moyen, les conseillers métropolitains de cette décision créatrice de droits dès son entrée en vigueur et à en rendre compte à la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Le Président s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour de l'organe délibérant.

Le Président, ou son-sa représentant(e) est autorisé à signer toute convention avec la Société Coopérative Habitat de l'III, et à intervenir à (aux) avenant(s) qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et la Société Coopérative Habitat de l'III.

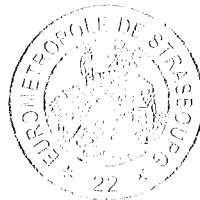
Fait à Strasbourg, le **17 JUIN 2020**

Transmis au Préfet le :  
Affiché à compter du :  
Certifié exécutoire le :  
(article L 2131-1 et 2 du Code Général  
des Collectivités territoriales)

Robert HERRMANN

Le Président  
par délégation

  
Caroline BARRIERE  
Vice-Présidente



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
**L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**
Annexe à la délibération du conseil Communautaire en date du .../.../....
**Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations**

Emprunteur : 000237517 - SOC COOP HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Reamencés (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité de garantie (en %)	Durée différée (nb Mois)	Remboursement (nb Années) : Durée Phase 1 / Phase 2 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt réamencé annuel en % 1 / Phase 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marges fixées sur index Phase 1 / Phase 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité appliqués Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	102941	1131476	243 223,70	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,700 / -	Livret A / -	-0,700 / -	DL / -	0,000 / -	-1,719 / -	-	0,000 / -
-	102946	1149765	256 332,54	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,003 / -	0,003 / -	-	0,000 / -
-	102946	1160685	187 977,18	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 31,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,003 / -	0,003 / -	-	0,000 / -
-	102946	1160620	23 354,45	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,003 / -	0,003 / -	-	0,000 / -
-	102946	1161313	1 119 318,74	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,003 / -	0,003 / -	-	0,000 / -
-	102946	1163242	356 204,29	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,003 / -	0,003 / -	-	0,000 / -
-	102946	1167556	212 026,36	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,003 / -	0,003 / -	-	0,000 / -
-	102944	1183500	902 763,20	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,400 / -	Livret A / -	-0,400 / -	DL / -	0,000 / -	-0,492 / -	-	0,000 / -

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000237517 - SOC COOP HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réamortissements hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quantité garantie (en %)	Durée différée (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de fixation Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité appliquée Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité démontrement (3)	Taux prog-annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	102946	1183870	270 090,38	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,490 / -	-	0,000 / -
-	102944	1191830	1 053 183,52	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,400 / -	Livret A / -	-0,400 / -	DL / -	0,000 / -	-0,736 / -	-	0,000 / -
-	102944	1192464	208 721,22	0,00	0,00	100,00	0,00	33,00 : 33,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,400 / -	Livret A / -	-0,400 / -	DL / -	0,000 / -	-0,736 / -	-	0,000 / -
-	102946	1204371	265 088,23	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1204380	214 089,64	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1204455	1 245 196,06	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1204495	301 117,94	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1209767	240 459,22	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1210054	878 702,06	0,00	0,00	100,00	0,00	35,00 : 35,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1223143	258 975,55	0,00	0,00	100,00	0,00	35,00 : 35,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
-	102946	1223207	876 395,13	0,00	0,00	100,00	0,00	35,00 : 35,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,200 / -	Livret A / -	-0,200 / -	DL / -	0,000 / -	-0,977 / -	-	0,000 / -
922	102942	5010294	193 901,80	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00 : 16,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,450 / -	Livret A / -	-0,450 / -	DL / -	0,000 / -	-0,198 / -	-	0,000 / -

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000237517 - SOC COOP HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliquée Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité de calcul Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
1157	102942	5018507	373 280,97	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00 : 16,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,450 / -	Livret A / -	-0,450 / -	DL / -	0,000 / -	-0,198 / -	-	0,000 / -
1042	102951	5013500	698 943,00	0,00	0,00	100,00	0,00	15,00 : 15,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,007 / -	0,007 / -	-	0,000 / -
-	102951	1127620	161 143,09	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-1,697 / -	-	0,000 / -
-	102951	1149749	483 269,82	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,007 / -	0,007 / -	-	0,000 / -
-	102943	1149814	77 805,99	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,300 / -	Livret A / -	-0,300 / -	DL / -	0,002 / -	0,002 / -	-	0,000 / -
-	102943	1105639	209 211,77	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,300 / -	Livret A / -	-0,300 / -	DL / -	0,000 / -	-2,191 / -	-	0,000 / -
-	102951	1157938	21 519,90	0,00	0,00	100,00	0,00	31,00 : 31,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,007 / -	0,007 / -	-	0,000 / -
-	102951	1161304	544 776,90	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,007 / -	0,007 / -	-	0,000 / -
-	102943	1161320	239 376,83	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,300 / -	Livret A / -	-0,300 / -	DL / -	0,002 / -	0,002 / -	-	0,000 / -
-	102951	1163235	139 553,21	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,007 / -	0,007 / -	-	0,000 / -
-	102943	1163252	78 580,34	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,300 / -	Livret A / -	-0,300 / -	DL / -	0,002 / -	0,002 / -	-	0,000 / -
-	102943	1163258	32 177,98	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA-0,300 / -	Livret A / -	-0,300 / -	DL / -	0,002 / -	0,002 / -	-	0,000 / -

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000237517 - SOC COOP HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réamortissements hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quantité garantie (en %)	Durée différée (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	102948	1183497	1 418 315,45	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,400 / -	Livret A / -	0,400 / -	DL / -	0,000 / -	-0,484 / -	-	0,000 / -
-	102951	1183868	112 715,37	0,00	0,00	100,00	0,00	32,00 : 32,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-0,482 / -	-	0,000 / -
-	102948	1191827	1 593 136,46	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,400 / -	Livret A / -	0,400 / -	DL / -	0,000 / -	-0,727 / -	-	0,000 / -
-	102947	0936060	136 440,57	0,00	0,00	100,00	0,00	34,00 : 34,000 / -	01/04/2020	T	LA+0,000 / -	Livret A / -	0,000 / -	DL / -	0,000 / -	-2,184 / -	-	0,000 / -
-	102938	0936061	699 899,26	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 20,000 / -	01/01/2021	A	0,550 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
-	102938	0936165	408 615,55	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 20,000 / -	01/01/2021	A	0,550 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
-	102938	1056832	21 576,53	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2021	A	0,630 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
-	102938	1059252	56 597,17	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2021	A	0,630 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
922	102938	5010295	239 572,67	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2021	A	0,630 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
1157	102938	5018508	499 827,85	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2021	A	0,630 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
44680	102938	5123456	360 459,74	0,00	0,00	100,00	0,00	25,00 : 25,000 / -	01/01/2021	A	0,630 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000237517 - SOC COOP HABITATION LOYER MODERE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenue	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quantité garantie (en %)	Durée différé (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt : taux annuel en % en 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliquée Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité de calcul Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	1029398	1131472	805 715,42	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 : 30,000 / -	01/01/2021	A	0,690 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	- / -	-	- / -
<b>Total</b>			<b>18 709 613,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 44 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **18 709 613,05€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours  
 (2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document

: 31/10/2019

Date de valeur du réaménagement

: 01/01/2020